

La « bourse à la cotraitance » pour les marchés de l'Etat

La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) a lancé le 27 octobre dernier un nouvel outil informatique accessible gratuitement sur internet et destiné à faciliter l'accès des PME aux marchés publics de l'Etat.

Il s'agit d'une plateforme dédiée à la cotraitance, dénommée « bourse à la cotraitance », permettant aux entreprises intéressées par un marché public de l'Etat de se manifester auprès d'autres acteurs intéressés, pour constituer un groupement momentané d'entreprises (GME). Les PME peuvent alors répondre à des marchés en rassemblant leurs compétences et/ou leurs moyens.

Comment procéder ?

Toute entreprise enregistrée sur la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) peut indiquer, pour une consultation spécifique, qu'elle est intéressée pour être cotraitant dans le cadre d'un GME.

L'entreprise s'inscrit à la bourse à la cotraitance pour le marché qui l'intéresse et précise :

- son activité dans le marché ;
- sa recherche de cotraitant ;
- ses coordonnées.

L'inscription sur la PLACE est gratuite avec le numéro SIREN/SIRET de l'entreprise.

L'inscription à la bourse à la cotraitance est confidentielle car seules les entreprises intéressées par un GME sur le marché concerné ont connaissance des autres entreprises intéressées et l'administration n'a pas accès aux informations de prise de contact.

Par ailleurs, l'inscription sur PLACE permet d'accéder à d'autres services concernant les marchés publics d'Etat (alertes, réponse électronique ...).

Rappelons également qu'au niveau Régional, la plateforme « MAXIMILIEN » permet également d'accéder à la bourse à la cotraitance des marchés publics en Ile-de-France.

Site internet PLACE :

www.marchés-publics.gouv.fr

<http://www.maximilien.fr/>

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71